L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 JUILLET 1853.

Imprimé et publié par
C. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires:
L. F. WEISSE. N. DUFOUR.
F. DUVERGER. S. HARBY.
[illegible], RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 13 JUILLET

WHIGS DU 4me DISTRICT!
Ralliez-vous! Ralliez-vous!

[illegible]

Whigs du Troisième District, ancienne Troisième Municipalité
RALLIEZ-VOUS! RALLIEZ-VOUS!

[illegible]

AUX WHIGS

[illegible]

13 JUILLET AU NORD.

[illegible] ... les meilleurs du Sud Ouest, la différence des pentes n'étant pas de cinq pieds sur une étendue de deux cents milles.

STATUE EQUESTRE DE JACKSON.

M. Clark Mills, le célèbre artiste américain, a reçu dernièrement une dépêche du comité de l'Association du monument de Jackson à la Nlle Orléans, invitant le statuaire à s'entendre avec le dit comité pour une statue équestre de Jackson.

DÉMISSIONS.—Le général Donatien Augustin a donné, le 4 de ce mois, sa démission du commandant de la Légion. Son remplaçant n'a pas encore été élu.

Le colonel W. W. W. Wood, qui a réorganisé et longtemps commandé le régiment de Washington, a également donné sa démission le 4 de ce mois. Il a été remplacé dimanche dernier par le lieutenant colonel Henry Forno.

CONSUL MEXICAIN A LA NOUVELLE ORLÉANS.—Don Rafael Rafael, ancien éditeur de l'*Universal*, a été nommé consul du Mexique à la Nouvelle Orléans: son traitement régulier est de $1500, mais le revenu de ses bureaux sera considérable.

MME STOWE A PARIS.—Mme Harriet Beecher Stowe, le trop célèbre auteur du roman abolitioniste *Uncle Tom's Cabin*, est en ce moment à Paris. Elle a été singulièrement désappointée, car les Parisiens ne se sont point portés à sa rencontre et ne lui ont fait aucune de ces ridicules ovations qui lui ont été prodiguées en Angleterre. Pas de hourras, pas de meetings, pas de banquets, pas de discours! La pauvre femme en fera une maladie. Elle a été invitée à passer la soirée avec deux ou trois familles américaines, et voilà tout.

TEXAS.

Par un arrivage de Galveston nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 8 courant. Nos voisins sont exclusivement occupés de leurs élections. Il s'agit de nommer un gouverneur, un lieutenant-gouverneur et deux représentants au Congrès. Il y a sur les rangs cinq candidats pour la place de gouverneur, dont un whig, le Dr. Ochiltree, qui a au Texas une très grande popularité. Les journaux disent qu'il obtiendra beaucoup de voix et quelques-uns ne doutent pas qu'il soit élu. Le juge Caruthers est le candidat whig pour représenter au Congrès le district oriental de l'Etat; il a deux ou trois concurrents démocrates dont le plus formidable est le major [illegible].

La fièvre culminante qui s'était emparée des habitants du Texas a cessé entièrement du [illegible].

Trois jeunes allemands se sont noyés dernièrement dans le Colorado vis à vis de La Grange.

M. Charles J. Mitchell, éditeur de l'*Advocate* de Victoria, s'est tué en plongeant dans la baie au fort Lavaca. Il a donné de la tête contre le fond et s'est si grièvement blessé qu'il est mort peu de temps après.

Les récoltes des comtés de l'Ouest sont dans un état florissant. Le maïs et le coton n'ont jamais été aussi beaux à Refugio.

D'abondantes pluies sont tombées à Galveston. Le 4 juillet a été célébré dans cette ville ainsi qu'à Houston avec beaucoup d'enthousiasme.

L'expédition organisée par le général Rusk pour le Paso n'avait pas encore quitté le fort Graham aux dernières dates.

Arrivée du Prometheus.

Le steamer *Prometheus* est arrivé hier dans notre port venant de San Juan, où il a laissé le *Daniel Webster* et le vapeur anglais *Medway*. Le Prometheus a fait la traversée en cinq jours et demi. Aucun steamer n'était parti de San Francisco le 15 du mois dernier. Le Cortes, nouveau navire de la compagnie de Nicaragua, attendait à San Juan del Sud, sur le Pacifique, les voyageurs des Etats de l'Atlantique.

Les dernières pluies ont rendu la route de San Juan un peu difficile. On traverse l'isthme aisément en deux jours. L'état sanitaire du pays est très satisfaisant, et avec quelques précautions les voyageurs n'ont pas à craindre les maladies.

CONSEIL DES ALDERMEN.

MARDI SOIR.

Réunion à l'heure accoutumée. Le Conseil prend connaissance de diverses pétitions [illegible].

[illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS, 12 juillet 1853.

Aux Président et aux Directeurs de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Messieurs,

Ayant été nommés par le Conseil des Aldermen membres d'un comité spécial chargé de prendre des renseignements au sujet de [illegible] $500,000 de [illegible]

[illegible]

Nous avons l'honneur, etc.

R. W. ADAMS,
J. A. BRAUD, } Comité.
N. SENNOTT Jr., }

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.

[illegible]

J'ai l'honneur, Messieurs, etc.

J. P. BENJAMIN,
Président par intérim.

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN

Ce Conseil s'est réuni hier soir conformément à l'ajournement; le Dr Dalton occupe le fauteuil. 14 membres présents.

Lecture est faite d'un message du maire contenant une communication de J. L. Bayne, suppléant avocat de la ville, en réponse à une résolution du Conseil relative à une affaire d'injonction pendante entre la ville et la compagnie du canal de la Nouvelle Orléans.

Le même message contenant en outre deux comptes de John Paul, adjudicataire des travaux de construction de la case à pompe No 8, lequel demande un privilège sur les dits édifices conformément à la loi. Référé au comité des réclamations.

Une lettre du commis du recorder du 1er district présentant un tableau des amendes perçues pendant le mois de mai, est référée au comité des finances.

Une communication du contrôleur annonçant l'adjudication d'un contrat, est référée au comité des finances.

Une communication du commissaire des rues, relative à l'adjudication du nettoyage des rues, est référée au comité des rues et débarcadères.

Lecture est faite d'une lettre du recorder Vaught, informant le Conseil qu'il avait nommé W. Barrière, greffier de sa Cour, en remplacement de Simon Neuburger.

Une résolution offerte par M. Watkins, relative à certaines réparations à faire dans le logement de la Cour du recorder du quatrième district, est référée au comité.

M. Purvis présente une résolution pour autoriser le paiement d'une somme de $1000 à M. T. B. Watson en compensation de l'abandon d'un bail que celui-ci fait sur certaines propriétés.—Adopté.

Lecture d'une lettre du coroner informant le Conseil que dans l'exercice de ses fonctions il est souvent obligé d'employer des médecins, le compte, qui se monte à $415, est référé au comité des réclamations.

Une réclamation de $125 contre la ville pour prix d'un cheval qui s'est tué en tombant dans un trou des dénaveurs, est référée au même comité.

Une pétition des propriétaires de la rue English demandant qu'une banquette soit construite sur le côté supérieur de la dite rue, est référée au comité des rues.

Une communication de M. F. Boligny demandant que son bon de $ [illegible] soit cancellé, est référée au comité des finances.

M. O. Sullivan présente une résolution pour inviter le Conseil des Aldermen à se réunir au Conseil des Assistants à 8 heures, dans le but de procéder à l'élection d'un surintendant et de deux Directeurs des écoles.—Adopté.

M. Wright propose de ramener une résolution ayant pour objet de faire disposer les salles de l'ancien Hôtel de Ville pour les 3me et 4me Cours de District.—Adopté.

Une communication de Denis Cronan, demandant le paiement d'une somme de $300, retenue par la ville, est référée au comité.

Lecture est faite d'une communication des propriétaires d'omnibus, appelant l'attention du Conseil sur le mauvais état du chemin en planches à la rue des Magasins.

M. Gilmore propose à ce sujet de passer une résolution ordonnant au voyer de faire construire un chemin en planches sur la rue des Magasins, de la rue Washington à l'avenue Placenco.

M. Wright dit qu'il est d'opinion que la ville ne devrait pas faire construire des chemins de ce genre. Le roquillage ou le pavage sont à son avis d'une plus grande utilité.

La première résolution passe avec l'amendement suivant: le commissaire des rues est autorisé à faire réparer la rue des Magasins, pourvu que la dépense n'excède pas $1000.

Une pétition dans laquelle on se plaint d'une maison mal famée, tenue dans la rue Hercules.—Référée au comité de police.

Une pétition de John Farrell, demandant une compensation de $500 pour ses services comme assesseur du second district en 1850 et 51.—Référée au comité des finances.

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—[illegible]

[illegible]

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—*Jug. Larue*.—Michel Nolan, accusé d'avoir commis, le 24 mai dernier, une tentative de viol, a été jugé et trouvé coupable.

Alexandre Boggs, accusé d'avoir volé le les mai [illegible] de couteaux et fourchettes à M. J. W. Young, a été trouvé coupable.

Pat Foley, accusé d'avoir volé une montre en argent à Simon Moller, a été trouvé coupable.

Des nolle prosequi ont été présentés dans les affaires suivantes:

Ann Gallagher, accusée d'avoir volé des chemises à Luiza McGowan.

Samuel Hill, accusé d'avoir volé deux chemises à Henry Reger.

Wm Kent Mason, accusé d'avoir volé une montre en argent à George D. Coggins.

Ann Cassidy, accusée d'avoir volé une bague d'or appartenant à F. Clinton.

VOL DE SOULIERS.—Il y a quelques jours une énorme caisse de souliers de M. N. Celeste, marchand de souliers rue de Chartres [illegible]

[illegible]

ACCUSATION GRAVE.—[illegible]

[illegible]

DUEL.—Le lieutenant Meade, de la police du 2me District, a affirmé hier devant le recorder Ramos, qu'un duel avait eu lieu entre Robert Severin et Arnaud Labosse [illegible]

[illegible]

—Mary Davis [illegible], arrêtée dans le 1er district sous l'accusation de vagabondage, a été envoyée à la maison de travail pour six mois.

Louisa Pape a été condamnée à $10 d'amende pour s'être servie en pleine rue de mots que réprouve le code de la civilité puérile et honnête. Louisa devra en outre fournir caution pour sa bonne conduite à venir, faute de quoi elle ira passer un mois à la maison de travail.

DEMANDE DE DOMMAGES.—4me Cour de District—Mme Mary Heaton a institué hier, devant cette Cour, une affaire contre M. J. Barth, auquel elle réclame $300 de dommages pour atteinte portée par lui à sa réputation d'honnête femme, en disant ouvertement qu'il avait obtenu d'elle certaines faveurs.

—E. W. Granavo a été arrêté dans le 4me District pour avoir troublé le repos public, à bord d'un navire et insulté l'officier de police qui le conduisait en prison.

ACCIDENT.—Un nommé Wood Sam, employé à bord du navire National Eagle, amarré vis à vis le 4me District, est tombé dans le fleuve et s'est noyé.

—Un affidavit a été fait hier devant le recorder Ramos, contre une personne nommée Mme [illegible], accusée d'avoir donné asile à l'esclave Annette, appartenant à M. A. Trudeau. Ladite esclave était marronne depuis environ trois mois.

VOLS.—François Lacourt a fait un affidavit devant le recorder Ramos, dans lequel il déclare que, passant lundi, vers dix heures du soir, dans la rue Bourgogne, il fut invité à entrer chez une femme nommée Mary Johnson, et qu'au moment où il franchissait le seuil de la porte de l'hospitalière solliciteuse, il avait été assailli par deux autres femmes qui lui avaient enlevé de force sa bourse contenant $20. Mary Johnson a été arrêtée.

—John Taylor a été arrêté dans le Troisième District, et conduit devant le recorder Seuzeneau, sous l'accusation d'avoir volé du coton sur la levée.

DÉGUISEMENT.—Wm Jones a été arrêté dans la nuit de lundi sur la levée, déguisé sous des habits de femme. Cette mascarade hors de saison entraîne une amende comme punition, et le prisonnier devra de plus ôter les cordons de sa bourse.

—John Tully a été envoyé devant la première Cour de District par le recorder Winter, sous l'accusation d'avoir frappé Mme Balfour et son enfant, et d'avoir menacé en outre cette dame de la tuer.

BLESSÉ.—Un nommé Thomas Crawford a été trouvé blessé, pendant la nuit de lundi, dans la rue Cross man; il a été porté à l'hôpital.

—Geo. McGregor a été arrêté dans la nuit de lundi, sur marché du deuxième district, à la requête de M. Montevedo, qui l'accuse de vol.

THÉÂTRE FRANÇAIS A NEW-YORK.—On sait que Ménéhant, l'excellent comique que notre scène a possédé pendant plusieurs années, cherche à fonder un théâtre français à New-York. Voici à ce sujet ce que nous lisons dans le feuilleton du *Courrier des Etats-Unis*:

Nous devons à nos lecteurs quelques nouvelles encourageantes et intelligents efforts que tente Ménéhant pour nous doter l'hiver prochain d'un théâtre français. Jusqu'ici tout semble promettre réussite. Outre qu'il a trouvé l'appui sur lequel la popularité lui donnait le droit de compter, il a été assez heureux pour mettre la main sur un local dont la position serait à elle seule un succès. C'est d'un heureux augure, et nous espérons que la suite tiendra ce que le début promet.

COMMERCE DU MEXIQUE AVEC LES ETATS-UNIS.—Le tableau suivant indique les fluctuations du commerce d'importation et d'exportation entre le Mexique et les Etats Unis.

Années.	Importations.	Exportations.
1829	$5,026,761	$2,231,151
1830	$5,235,241	$1,837,458
1832	$4,291,954	$3,467,541
1833	$5,500,818	$5,408,091
1834	$8,066,068	$5,265,053
1835	$9,490,446	$9,029,221
1836	$5,615,819	$6,040,535
1837	$5,654,002	$3,880,323
1838	$3,127,153	$2,787,362
1839	$5,500,707	$3,164,097
1840	$4,175,001	$2,515,341
1841	$3,484,957	$3,036,620
1842	$1,996,694	$1,534,933
1843	$2,782,406	$1,471,937
1844	$3,387,791	$1,791,944
1845	$1,702,936	$1,162,331
1846	$1,836,621	$1,531,180
1847	$481,749	$238,004
1848	$1,581,247	$4,054,459
1849	$2,116,713	$9,090,[illegible]
1850	$2,135,868	$2,012,[illegible]
1851	$1,804,770	$1,581,763

Le juge HIRAM WARNER, qui appartient à la Cour Suprême de la Géorgie depuis l'organisation de ce tribunal, a donné sa démission ces jours derniers.

L'honorable PIERRE SOULÉ, le nouveau ministre des Etats Unis en Espagne, est arrivé à New York le 3 de ce mois.

HAITI.—Il a été reçu à New-York des avis d'Haïti jusqu'au 14 juin. Il règne beaucoup de maladies dans l'île, et les affaires y sont assez tristes.

MORTALITÉ A NEW-YORK.—Le nombre des décès à New-York pendant la semaine dernière a été de 405: c'est une diminution de [illegible] sur le chiffre de la semaine précédente.

M. Putnam, ancien juge de la Cour Suprême de New York, est mort le 4 de ce mois à l'âge de 75 ans.

WISCONSIN.—Les deux chambres de la Législature du Wisconsin ont voté une loi qui interdirait la vente de boissons alcooliques. La loi doit être soumise au peuple on pense qu'il la ratifiera.

MORT D'UN HOMME DE BIEN.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis* du 5 courant:

Samedi, ont été célébrées, en l'église Saint Pierre de Barclay street, les obsèques d'un homme dont le nom était devenu synonyme de dévouement et de charité.

Cet homme, qui vient de mourir entouré de l'estime et des regrets universels, était le nègre Pierre Toussaint.

Né dans l'esclavage, à Saint Domingue, il refusa de s'associer au soulèvement de ses frères noirs, aida sa maîtresse à s'échapper et l'accompagna dans sa fuite aux Etats-Unis. Là, au lieu de se prévaloir d'une liberté deux fois acquise, il se mit à travailler de la profession de coiffeur, pour venir au secours de celle qu'il avait sauvée. Bientôt l'histoire de cette fidèle se répandit; Toussaint fut recherché, admis partout et traité avec une sorte de déférence par les premières familles de New York. Mais, modeste autant que bon, il ne se laissa pas enivrer par cette faveur soudaine, et de l'influence que sa renommée lui acquit graduellement, il n'usa jamais que pour faire le plus de bien possible. On l'a vu souvent faire appel aux sympathies qu'avaient pu lui être témoignées ou l'a vu aussi quêter de maison en maison, mais toujours pour d'autres, jamais pour lui. Jusqu'à la fin de sa vie, il a conservé la même simplicité d'abnégation qui en avait marqué le début.

De tels exemples sont rares, même parmi les hommes d'une couleur plus orgueilleuse que celle de Toussaint. Les bonnes actions ne manquent pas mais le désintéressement, qui se prolonge durant le cours d'une vie tout entière est une de ces fleurs précieuses qui n'éclosent que de loin en loin et que l'on ne saurait voir disparaître sans un double regret.

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS,

ROMAN PAR GEORGE SAND.

Troisième Veillée.

Le dimanche suivant comme Brulette partait pour la messe de Saint-Chartier, [illegible] pour voir à sa guise la pose entre la messe et les vêpres, je lui demandai de l'accompagner.

—Non, me dit-elle, j'y vas avec mon grand-père, et il n'aime point à me voir suivre sur le chemin par un tas de gars.

—Je ne suis point un tas de gars, lui dis-je [illegible]

—Eh bien! reprit-elle [illegible] aujourd'hui seulement, mon père et moi nous voulons causer avec Joset qui est là dans la maison et qui doit nous suivre à la messe.

—C'est donc qu'il veut vous demander en mariage, et que vous êtes bien aise de l'écouter?

—Est-ce que tu es fou, Tiennet? Après ce que je t'ai dit de Joset ...

—Tu m'as dit qu'il avait une maladie qui le ferait vivre plus longtemps qu'un autre, et je ne vois pas ce que je peux y faire. [illegible]

—Te tranquillise-tu pas? fit Brulette étonnée. Que le malade! [illegible] égare les esprits? Ainsi, je crois que tous les hommes sont fous!

Et, prenant le bras de son grand'père qui venait à elle avec Joseph, elle se tira de moi [illegible]

Je la suivis de loin pour voir si Joseph se familiariserait avec elle en chemin, et lui prendrait le bras; et le vieux les laisserait aller ensemble. Mais enfin tout Joseph marcha tout le temps à la gauche de mon oncle, tandis que Brulette marchait à droite, et ils avaient l'air de causer sérieusement.

A la sortie de la messe, je demandai à Brulette de danser avec moi.—Oh! tu t'y prends bien tard, me dit-elle, j'ai promis au moins quinze bourrées et il faudra que tu reviennes vers l'heure de vêpres.

Ce n'était pas Joseph qui, dans cette affaire, le pouvait me donner du dépit, car il ne dansait jamais, et, pour n'être celui de vous Brulette entourée de ses autres amoureux, je suivis Joseph à l'auberge du Bœuf Couronné, où il allait voir sa mère et où je voulais tuer le temps avec quelques amis.

J'étais un peu fréquentier du cabaret, comme je vous ai dit, non à cause de la bouteille, qui ne m'a jamais mis hors de sens, mais pour l'amour de la compagnie, de la causette et de la chanson. J'y trouvai plusieurs garçons et filles de connaissance avec lesquels je m'attablai, tandis que Joseph s'assit dans un coin, ne buvant goutte, ne disant mot, et ne tenant là pour contenter sa mère, qui, tout en allant et venant, était bien aise de le voir et de lui dire un mot par-ci par-là. Je ne sais point si Joseph eût pensé à l'aider dans la peine qu'elle avait à servir tant de monde, mais Benoit ne l'eût point souffert qu'un garçon si distrait tournât et virât dans ses écuelles et dans ses bouteilles.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de défunt Benoit. C'était un gros homme de haute taille, un peu rude en paroles, mais bon vivant et beau diseur dans l'occasion. Il était assez juste pour faire de la Mariton l'estime qu'il devait, car c'était, à vrai dire, la reine des servantes, et jamais la maison n'avait été mieux achalandée que depuis qu'elle y régnait.

La chose que le père Brulet avait annoncée à cette femme n'était cependant point arrivée. Le danger de son état l'avait guérie de la coquetterie, et elle faisait respecter sa personne aussi bien que la propriété de son bourgeois. Pour le vrai, c'était, avant tout, pour son fils qu'elle avait renoncé son idée à un travail et à une prudence plus sévères que son naturel ne s'y portait de lui-même. C'était une si bonne mère en cela, qu'au lieu de perdre de l'estime, elle s'en était attiré davantage depuis qu'elle était servante de cabaret, et c'est là une chose qui ne se voit point souvent dans nos campagnes, ni ailleurs, que j'aie ouï dire.

En voyant Joseph plus blême et plus soucieux encore que d'habitude, je ne sais comment ce que ma grand'mère m'avait dit de lui, joint à la maladie, singulière dans mon idée, que lui imputait Brulette, me frappa l'esprit et me toucha le cœur. Sans doute, il me gardait rancune de quelque parole dure qui m'était échappée. Je souhaitai la lui faire oublier, et, le forçant à venir s'asseoir à notre tablée, je m'imaginai de le griser un peu par surprise, pensant comme tous ceux de mon âge qu'une petite fumée de vin blanc dans les esprits est souveraine pour dissiper la tristesse.

Joseph, qui était peu attentionné aux actions d'autour de lui, laissa remplir son verre et posa son coude si souvent que tout autre en aurait senti l'effet. Pour ceux qui l'incitaient à boire, et qui payaient d'exemple sans réflexion, il y en eut bien vite trop: et, pour moi, qui voulais garder mes jambes pour la danse, je m'arrêtai d'abord que je sentis qu'il y en avait assez. Joseph tomba dans une grande contemplation; appuya ses deux coudes sur la table, et ne parut pas plus lourd ni plus léger qu'auparavant.

On ne faisait plus attention à lui. Chacun riait ou jacassait pour son compte, et l'on se mit à chanter, comme on chante quand on a bu, chacun dans son ton et dans sa mesure, une tablée disant son refrain à côté d'une autre tablée qui dit le sien, et tout ça ensemble, faisant un sabbat de fous à casser la tête, le tout pour se porter à rire et à crier, d'autant plus qu'on ne s'entend pas.

Joseph resta là sans broncher, nous regardant, d'un air étonné, un bout de temps. Puis, il se leva et partit sans rien dire.

Je pensai qu'il était peut-être malade, et je le suivis. Mais il marchait droit et vite, comme un homme que le vin n'a point entamé, et il s'en alla ainsi, au loin, en remontant la côte au-dessus de la ville de Saint Chartier, que je le perdis de vue et revins sur mes pas afin de ne point manquer ma bourrée avec Brulette.

Elle dansait si joliment, ma Brulette, que tout un chacun la mangeait des yeux. Elle était folle de la danse, de la toilette et des compliments: mais elle n'encourageait personne à lui conter du sérieux, et quand les vêpres furent sonnées, elle s'en alla, sage et fière, à l'église, où elle priait un peu, mais où elle n'oubliait guère que tous les regards étaient braqués sur elle.

Moi, je songeai que je n'avais point payé ma dépense au *Bœuf Couronné*, et j'y retournai pour compter avec la Mariton, laquelle en prit occasion de me demander par où son garçon avait passé.

—Vous l'avez fait boire, dit-elle, et ce n'est point sa coutume. Vous devriez bien au moins ne pas le laisser courir seul. Un malheur vient si vite!

Je remontai la côte et pris le chemin que j'avais vu prendre à Joseph. Je m'enquis de lui le long de la route et n'en eus point nouvelles, sinon qu'on l'avait bien vu passer, mais non revenir. Ça me mena jusqu'au droit de la forêt où j'allai questionner le forestier, dont la maison, qui est une pièce fort ancienne, surmontée en grand morceau de fenêtre cochée en pente. C'est un endroit bien triste, malgré qu'on y voie du loin, où il ne passe, à la lisière des taillis de chênes, que de la fougère et des ajoncs.

Le garde-forestier, était dans ce temps-là, Jarvois, mon parrain, natif de Verneuil. Sitôt qu'il me vit, comme je n'allais pas souvent me promener si loin, il me fit tant de fête et d'amitié, qu'il n'y eut pas moyen de s'en aller.

—Ton camarade Joseph est venu céans, il y a tantôt une heure, me dit-il, pour nous demander si les charbonniers étaient dans la forêt, sans doute que son maître lui aura commandé de s'en enquérir. Il n'était ni dérangé en paroles, ni mal porté sur ses jambes, et il a monté jusqu'au gros chêne. Tu n'as donc point à t'en inquiéter, et puisque te voilà, il faut boire une bouteille avec moi et attendre que ma femme revienne de quérir ses vaches, car elle serait fâchée si tu partais sans l'avoir vue.

N'ayant plus sujet de me tourmenter, je restai chez mon parrain jusque vers le coucher du soleil. C'était environ la mi-février, et, voyant venir la nuit, je lis mes adieux et pris le chemin d'en sus, afin de gagner Verneuil, et de m'en retourner tout droit chez nous par la route aux Anglais, sans repasser par Saint Chartier, où je n'avais plus que faire.

Mon parrain m'expliqua un peu mon chemin, car je n'avais traversé la forêt qu'une ou deux fois en ma vie. Vous savez que, dans le pays d'ici, nous ne courons guère au loin, surtout ceux de nous qui se donnent au travail de la terre, et qui vivent autour des habitations comme des poussins à l'entour de la mue.

Aussi, malgré que l'on m'avait bien averti, je donnai trop sur ma gauche, et, au lieu de rencontrer la grande allée de chênes, je me trouvai dans les bouleaux, à une bonne demi-lieue du point que j'aurais dû gagner.

La nuit était tout à fait tombée et je n'y voyais plus goutte, car, en ce temps, la forêt de Saint-Chartier était encore une belle forêt, rapport non à son étendue, qui n'a jamais été de conséquence, mais à l'âge des arbres, qui ne laissaient guère passer de clarté entre le ciel et la terre. Ce qu'elle y gagnait en verdeur et fierté, elle vous le faisait payer du reste.

Ce n'était que ronces et fretats, chemins défoncés et ravinés d'une bourbe noire et légère, où l'on ne trouvait pas trop la semelle, mais où l'on n'enfonçait jusqu'aux genoux quand on s'écartait un peu du tracé. Si bien que, perdu sous la futaie, déchiré et embourbé dans les éclaircies, je commençai à maugréer contre la mauvaise heure et le mauvais endroit.

Après avoir pataugé assez longtemps pour en avoir chaud, malgré que la saison fût bien froide, je me trouvai dans des fougères sèches, si hautes, que j'en avais jusqu'au menton; et en levant les yeux devant moi, je vis, dans le gris de la nuit, comme une grosse masse noire au milieu de la lande.

Je connus que ce devait être le chêne, et que j'étais arrivé à la fin bout de la forêt. Je n'avais jamais été par là, mais j'en avais ouï parler pour ce qu'il était renommé un des plus anciens du pays, et par le dire des autres, je savais comment il était fait. Vous ne l'avez point tous vu. C'est un chêne bourru, étêté de jeunesse par quelque accident, et qui a poussé en épais seur son feuillage, tout desséché par l'hiver, tenait encore dru, et il paraissait monter dans le ciel comme une roche.

J'allais tirer de ce côté-là, pensant que j'y trouverais le sentier qui coupait le bois en droite ligne, lorsque j'entendis le son d'une musique, qui était approchant celui d'une cornemuse, mais qui menait si grand bruit, qu'on eut dit d'un tonnerre.

Ne me demandez point comment une chose qui n'avait du me rassurer en me marquant le voisinage d'une personne humaine, m'épeura comme un petit enfant. Il faut bien vous dire que, malgré mes dix-neuf ans et une bonne paire de poings que j'avais alors, du moment que je m'étais vu égaré dans le bois je m'étais senti mal tranquille. Ce n'était pas pour quelques loups qui descendent, de temps en temps, les grands bois de Saint Août dans cette forêt là qu'il y a rien manqué de cœur, ni pour la rencontre de quelque chrétien mal intentionné. J'étais en froids de cette sorte de crainte qu'on ne peut pas s'expliquer à soi-même, parce qu'on ne sait pas d'où elle vous vient: c'est la crainte d'être trouvé par [illegible] et qu'on ne sait pas entendre dans un lieu, si qu'on ne voit autres que ceux de la plaine, ou les autres histoires qu'on a entendu raconter, et qui vous reviennent dans la tête, voire, qu'on s'en moque de jour, et qu'on n'y pense votre pensée quand on est seul. [illegible]

Ma pauvre voix de moi si vous voyez. Cette musique, dans un lieu si peu fréquenté, me parut endiablée. Ses chants trop fort pour être naturels, et surtout elle n'était ni si triste et si ennuyeuse, qu'on ne pouvait voir la musique sans [illegible] Je doublai le pas mais je n'arrêtai étonné d'un autre bruit. Tandis que la musique bataillait avec une clochette sonnant de l'autre, et ceci deux ensemble à venir à moi, comme pour m'empêcher d'avancer ou de reculer.

Je me jetai de côté en me baissant dans les fougères, mais, au moment qu'on s'avançait qu'il ne chose si la ... [illegible] ... je ne pus croyant, bandit, prendre garde à son et empêche.

Tout aussitôt, de tous les points de la forêt, de ... [illegible]

[illegible]

Je ne sais pas quelle envie, je fus à l'approche du chêne, je me sentais [illegible] ... tu avoues ton ... qu'il ne vit, qui les mots ... [illegible]

Je commençais à me raviser, à regarder ... La branche du chêne ... [illegible]

—C'est donc toi, Tiennet? Et qu'est-ce que tu viens faire ici, à pareille heure?

—Et toi-même, qu'y fais-tu, mon vieux? lui dis-je, bien content et bien consolé de le trouver. Je t'ai cherché tout le tantôt, ta mère n'est en peine de toi, et je te croyais retourné vers elle depuis longtemps.

—J'avais affaire par ici, répondit-il, et, avant de m'en aller, je me reposais là, voilà tout.

—Tu n'as donc pas peur de te trouver comme ça, de nuit, dans un endroit si laid et si triste?

—Peur? de quoi, et pourquoi, Tiennet? je ne t'entends point?

J'eus honte de lui confesser combien j'avais été sot. Cependant, je me risquai à lui demander s'il n'avait pas vu du monde et des bêtes dans la clairière.

—Oui, oui, répondit-il, j'ai vu beaucoup de bêtes, et du monde aussi, mais tout ça n'est pas bien méchant, et nous pourrions nous en aller tous deux sans pas mal qui nous arrive.

Je m'imaginai, à sa voix, qu'il se gaussait un peu de ma frayeur, et je quittai le chêne avec lui, mais quand nous fûmes hors de son ombrage, il me sembla que Joset n'avait ni sa taille ni sa figure des autres fois. Il me paraissait plus grand, portant plus haut la tête, marchant d'un pas plus vif, et parlant avec plus de hardiesse. Ça ne me rassura point, car toutes sortes de folies me traversèrent la remembrance. Ce n'était point seulement par ma grand'mère que je m'étais laissé conter que les gens qui ont la figure blême, le foie vert, l'humeur triste et la parole difficile à comprendre, sont portés à s'accointer avec les mauvais esprits, et, en tout pays, les vieux airs sont malfaisants pour la bonne des sorciers et des autres.

Je n'osai soupirer tant que nous fûmes dans la fougeraie, je m'attendais toujours à voir repasser ce qui m'était apparu en songe de l'âme ou en vérité des yeux. Tout resta tranquille, et il n'y eut d'autre bruit que celui des branches sèches qui se brisaient à notre passage, ou d'un restant de glace qui craquait sous nos pieds.

Joseph, marchant le premier, ne prit point la grande allée, mais coupa à travers la forêt. On eût dit qu'un lièvre au fait de tous les recoins, et il me mena si vite au gué de l'Igneraie, sans traverser le bourg des Potiers, que je me crus arrivé par enchantement. Là, il me quitta sans avoir desserré les dents, ainsi pour me dire qu'il voulait se faire voir à sa mère, puis je ne l'étais en peine de lui, et il reprit le chemin de Saint Chartier, tandis que je tranchais droit sur ma demeurance par les grands communaux.

Je ne me sentis pas plutôt dans le pays que je connaissais, que mon angoisse me quitta et que j'eus grand honte de l'avoir pas surmontée. Sans doute, Joseph m'aurait parlé d'en chose que je desirais savoir, si je l'eusse questionné, car, pour la première fois, il avait quitté son air endormi, et je lui avais surpris pour un moment, comme un rire dans la voix, et comme une intention d'assistance dans la conduite.

Pourtant, après que j'eus dormi sur l'aventure, mes sens étant bien calmés, je m'assurai de n'avoir point rêvé ce qui m'était passé dans la fougeraie, et je trouvais dans la quiétude de Joseph quelque chose de louche. Les bêtes que j'avais vues là, en si grosse quantité, n'étaient point d'une présence ordinaire. Dans nos pays, on n'a, par troupeaux, que des ouailles, et ma vision était d'animaux d'une autre couleur et d'une autre mesure. Ce n'étaient ni chevaux, ni bœufs, ni moutons, ni chèvres, et on ne souffrait, d'ailleurs, aucun bétail paître dans la forêt.

A l'heure où je vous parle, je trouve que j'étais bien sot. Pourtant il y a bien de l'inconnu dans les affaires de ce monde ou l'homme met le nez; à meilleure enseigne, dans celles dont le bon Dieu s'est réservé le secret.

Tant il y a que je n'osai point questionner Joseph, car si l'on peut être curieux des bonnes idées, on ne doit point l'être des mauvaises, et, mêmement, on répugne toujours à se fourrer dans les affaires où l'on peut trouver plus qu'on ne cherche.

(A continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI SOIR, 12 JUILLET.

La demande de coton est languissante, les ventes de la journée ont été de 700 balles aux cours suivants:

Inférieur,	[illegible]		Middling fair,	[illegible]
Ordinaire,	[illegible]		Fair	[illegible]
Middling	[illegible]		Fully fair,	[illegible]
Good Middl.	[illegible]		Good Fair.	[illegible]

Le marché au tabac est toujours très animé, il s'est vendu hier 1,300 boucauts à une nouvelle hausse de ¼ cts par livre.

Le plus a entravé hier les opérations de sucre et mélasses; les ventes ont été insignifiantes.

La farine a été influencée par le même cause, quelques petits lots seulement ont été faits: St-Louis, [illegible] Pas de ventes de maïs.

Les provisions ne se vendent qu'en détail; mess porc, [illegible] Une vente de 100 barillets de graisse a été faite à 11¾ cts.

Le whiskey vaut 22 cts le gallon de rectifié.

Pas de vente de café.

Le change n'a pas varié.

Sterling, 109½ @ 110½; Paris, 5fr 17 ½ @ 5fr 10. Traites sur New York, à 60 jours, 1¼ @ 1½ p. % d'escompte. [illegible]

Le fret est le même.—Un navire a été frété pour prendre son chargement à Mobile—conditions tenues secrètes.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Navire Wellington, Barstow, New York.
Evangeline, Fairbanks, Liverpool.
Barque Jean Louis, Chardon, Bordeaux.

Arrivés Hier.

Steamship Perseverance, Forbes, Indianola via Galveston.
Steamship Prometheus, Wiseman, San Juan de Nicaragua.

STEAMBOATS

[illegible]

Memoranda

Ports des Etats-Unis.

[illegible]

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

[illegible]

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May

[illegible]

[illegible]

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest

[illegible]

CANDIDATS.

HENRY PEYCHAUD, Collecteur de l'Etat dans le deuxième district, est candidat à la réélection.

GREFFIERS:

ALFRED ROUSSEAU

Candidat pour la place de Greffier de la 1re Cour de District.

JOHN CRICKARD est candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

F. M. MERTIN, depuis quatorze ans député greffier de l'ancienne Cour des Preuves et de la Deuxième Cour de District, est candidat pour la place de GREFFIER de la 2me Cour de District où il pourra y être substitué.

THOMAS C. POOLE, Greffier de la Troisième Cour de District, est candidat à la même place.

W. P. [illegible] est candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

W. A. NOTT est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District.

Nous sommes autorisés à annoncer le colonel Charles A. Labuzan comme candidat à la place de greffier de la TROISIÈME COUR DE DISTRICT, ou de la Cour qui pourra y être substituée.

James A. Hopkins est candidat à la place de Greffier de la Quatrième Cour de District.

THOMAS GILMORE, Greffier de la quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, est candidat à la même place.

Greffier de la Cinquième Cour de District.

Nous sommes autorisés à annoncer que SAMUEL J. RISK est candidat à la place de GREFFIER de la CINQUIÈME COUR DE DISTRICT ou de la Cour qui y sera substituée.

A VENDRE.—Une NÉGRESSE, âgée de 27 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, [illegible]

J. B. DERBEY.

[illegible]

C. SY,

PREMIER PRIX du Conservatoire de Paris, [illegible]

[illegible]

[illegible] 100 CAISSES vin rouge [illegible]

1500 BALLES foin de l'Ouest de première qualité, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES, No 11, Front Levée

2000 SACS Maïs blanc et jaune de première qualité, à vendre en lots, à la convenance des acheteurs par F. A. GONZALES, No. 11 Front Levée

Ecoles Publiques—2me District.

L'EXAMEN des candidats aux places de professeurs dans les écoles publiques du Second District commencera lundi le 18 juillet prochain à 7 heures P. M., au bureau du secrétaire de la Direction et se continuera pendant toute la semaine au même local et à la même heure.

Par ordre de la Direction.

F. DE WINT, Secrétaire.

Compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.—Il a été conclu, entre cette compagnie et la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain, de la Nlle Orléans, un arrangement par lequel les deux compagnies, en vertu des chartes accordées par les Etats de l'Alabama, du Mississipi et de la Louisiane, conviennent de construire un chemin de fer continu entre Mobile et la Nlle Orléans.

C. J. McRAE,
Président de la compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle Orléans.

JOHN EGERTON,
Président de la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain.

Avis est donné que des livres de souscription à $500,000 du fonds capital de la compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle Orléans, seront ouverts le 12 du courant, au bureau de MM. HUMPHRIES, WALSH & Co, de cette ville, et qu'on clôturera, au Mississipi et à la Louisiane, des souscriptions à toute ou une partie quelconque de la somme de $500,000 à laquelle on n'aura pas souscrit, dans cette ville, d'ici au 30 du courant.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

[illegible]

C. J. McRAE,
Président

Direction de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

DIRECTEURS nommés par les actionnaires: MM. Jas. D. DENEGRE, A. B. ROMAN, J. A. BRAUD, Jno. G. GAINES, Jno. O. WOODRUFF.

Directeurs nommés par le Gouverneur: MM. Robt. W. ADAMS, L. McKNIGHT.

[illegible]

Banque des Artisans et Commerçants.

[illegible]

Avis aux Entrepreneurs.

[illegible]

HOTEL WASHINGTON,

A l'extrémité du chemin de fer du lac Pontchartrain.

[illegible]

Bottes, Souliers et Bottines.

[illegible]

Chapeaux.

[illegible]

ALLUMETTES BOUGIES!

[illegible]

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No. 98,

Entre les rues Perdido et Poydras.

CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, No. 150, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital.

[illegible]

BAIE ST-LOUIS et PASSE-CHRISTIAN.

Magasin de Foin et de Provisions.

[illegible]

VERANDAH DE LA RUE CONTI

[illegible]

J. JEWETT

AVIS

[illegible]

VOORHIES, GRIGGS & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

[illegible]

Romans illustrés.
Œuvres illustrées

[illegible]

Compagnie du grand chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

[illegible]

Banque de l'Union de la Louisiane.

[illegible]

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord

[illegible]

Vacances des Ecoles Publiques.

[illegible]

Demande de 30 jeunes nègres.

[illegible]

J. T. HATCHER

$25 de Récompense

[illegible]

$250 de Récompense

[illegible]

$50 de Récompense.

[illegible]

$25 de Récompense

[illegible]

Marchandises pour habitations et habillements pour nègres.

[illegible]

P. A. HEBBARD

VIN ROUGE.—[illegible] CAVELIER & MAXENT.

Fco. de FUENTES & Co,

[illegible]

WERNER & MAILLOT
No 136, rue des Magasins

[illegible]

Liquidation positive.

[illegible]

TH. KIMBERGER, D. M.,

Médecin élevé en Allemagne et à Paris.

[illegible]

Générie [illegible] de ROUSSENAT.

[illegible]

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES!
FRANCIS FARRE & CO.,

[illegible]

Magasin de Chaussures à vendre à l'amiable.

[illegible]

COULEURS FRANCAISES DE ZINC

[illegible]

WATT & DE SAULLES

1000 [illegible] ARTICLES DIVERS [illegible]

[illegible]

Fco DE FUENTES & Co.

AVIS.

MICHON & SARRAT, marchands en gros de marchandises sèches, étrangères et du pays, ont transporté leur magasin au No 21, rue des Magasins.

MICHON & SARRAT.

[illegible]

DIVERS.

[illegible]

Changement de domicile.

[illegible]

Modes et nouveautés.
Chapeaux paille pour dames.

[illegible]

PAPIER PEINT.

[illegible] VICTOR HEBERT & Co.

Vve HEBERT & Co.

[illegible]

AVIS—AVIS.
Vve HEBERT & Co.,

[illegible]

39, RUE DE CHARTRES.

[illegible]

P. & E. REILLY & Co,
RUES CANAL ET ROYALE.

[illegible]

Vêtements d'hommes pour l'été.

[illegible] LAGAN & LECANU.

Habillements d'enfants.

[illegible] LAGAN & LECANU.

Bougies.

[illegible] A. STURZENEGGER & ETERNOD.

Cognac, Vins, &c.

[illegible] V. & E. MAIGNAN.

Moutarde et Vermicelle.

[illegible]

Verrerie! Verrerie!

[illegible]

COUTELLERIE DE TABLE ET DE POCHE

[illegible]

Le vermifuge du Dr. McLane supplante rapidement tous les autres remèdes pour les vers. [illegible]

JOHN F. DEMOVILLE.

[illegible] H. EVERSON.
A vendre par SCOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres.

Les Amers Allemands du Dr. Hoofland, préparés par le Dr. C. M. Jackson, sont considérés à juste titre comme l'un de nos meilleurs remèdes. [illegible]

A vendre par J. WRIGHT & Co., No 151, rue de Chartres.